

Bradage d'un nouveau groupe de fermes pilotes appartenant à l'Etat *

- Actualité politique nationale -

Publication date: mercredi 20 juin 2018

Description:

Evaluation des soumissions pour l'accès au capital des fermes pilotes

Rapport sceptique des experts

Lancés au début de l'année, les avis d'appels d'offres pour la cession de 65% du portefeuille d'une centaine de fermes

pilotes détenues par quatre importants groupes et Offices publics (Givapro, Giplait, Agrolog et l'OAIC), ont retenu l'intérêt de nombreux privés, dont les soumissions ont été analysées par un groupe d'experts à la demande des plus hautes autorités du pays.

Contenues dans un rapport détaillé, les conclusions laissent perplexe.

Repris d' El Watan du 18 juin 2018

Salima Tlemçani

Evaluation des soumissions pour l'accès au capital des fermes pilotes

Rapport sceptique des experts

Lancés au début de l'année, les avis d'appels d'offres pour la cession de 65% du portefeuille d'une centaine de fermes pilotes détenues par quatre importants groupes et Offices publics (Givapro, Giplait, Agrollog et l'OAIC), ont retenu l'intérêt de nombreux privés, dont les soumissions ont été analysées par un groupe d'experts à la demande des plus hautes autorités du pays.

Contenues dans un rapport détaillé, les conclusions laissent perplexes.

Contenues dans un rapport détaillé, les conclusions laissent perplexes. « Ce qui se dégage des offres, c'est plus la volonté d'une bonne partie des soumissionnaires de s'accaparer des terres ». Pour les auteurs du document, « dans l'ensemble, les offres ne sont pas tout à fait en adéquation avec ce qui a été demandé dans les cahiers des charges, à savoir la production de semences, plants et géniteurs et rares sont les soumissionnaires ayant proposé des business plans objectifs, en adéquation avec la vocation principale des fermes, ou encore logiques sur le plan agronomique et managérial ».

A ce titre, ils relèvent que pour une bonne partie des soumissionnaires « la question du partenariat est incomprise, en ce sens que les 66% devant être injectés dans le capital social sont confondus dans le montant global des investissements proposés ». Ils expliquent que la majorité des offres financières se distinguent par une démesure hallucinante.

A titre d'exemple, pour une ferme de dimension modeste, il est proposé un investissement de plus 80 milliards de dinars ! « Une grande partie des soumissionnaires a misé sur des montants ahurissants, et ce, au détriment d'une approche technique agronomique innovante favorisant ainsi la surenchère ». Mieux encore, les experts évoquent « des propositions illogiques » sur le plan agronomique et hydro-agricole, comme par exemple, notent-ils, « la réalisation de plusieurs forages pour une ferme de dimension modeste, de surcroît située dans un périmètre d'irrigation, ou encore la mise en place de pivots pour irriguer des terres situées dans des reliefs assez accidentés, etc. ».

Devant de telles propositions, les auteurs se demandent si les soumissionnaires ou les bureaux d'études ayant réalisé le business plan ont pris connaissance des normes et des procédures légales en matière d'hydraulique agricole ou si ils les ignorent.

Sur le plan technique et de l'innovation, les experts n'ont relevé « aucune offre d'adaptation par rapport aux changements climatiques, surtout pour les fermes pilotes situées, pour la plus grande partie, dans les zones à déficit hydrique (menant une agriculture pluviale) et de surcroît ne disposant pas de cette ressource pour pouvoir mener l'irrigation des cultures. Beaucoup de propositions versent dans le développement des cultures arboricoles et maraîchères (surtout la pomme de terre de consommation) sur la plus grande partie du sol réservé à la production de semences et plants. Ce qui dénote la méconnaissance par plusieurs soumissionnaires du caractère stratégique de la vocation principale des fermes ».

Pour les rédacteurs du document, « les offres dégagent plus la volonté d'une bonne partie des soumissionnaires de posséder la terre puisqu'une partie d'entre eux ont utilisé l'expression "Nedi el bled" (Je prends la terre) ».

En conclusion, les auteurs du rapport estiment que ce qui se dégage de l'analyse des offres est « cet appétit pantagruélique », alors que, soulignent-ils, « le principe du partenariat tel qu'il a été décidé par les pouvoirs publics est de mettre en solidarité le public et le privé afin d'améliorer et de sécuriser davantage les productions des semences, plants et géniteurs contribuant ainsi à renforcer la sécurité alimentaire du pays, tel que retenu lors des assises de l'agriculture du 23 avril dernier, notamment dans le discours du président de la République qui insiste sur le caractère stratégique de l'amélioration des productions et de la productivité agricoles ».

Au-delà de la gravité des remarques relevées par les experts en évaluant les offres proposées pour l'accès au capital des fermes pilotes publiques, les conclusions devraient donner à réfléchir aux pouvoirs publics avant de s'engager dans cette opération qui s'apparente beaucoup plus à une action de bradage pendant qu'il est encore temps.

Les mauvaises expériences de la cession d'entreprises publiques à des privés malintentionnés n'ayant souvent ni capital ni connaissances sur l'activité qu'ils investissent sont nombreuses et doivent servir d'exemple à ne jamais rééditer.

Salima Tlemçani

PS:

*** Le titre est de la rédaction d'Alger républicain**